

15/12/2017 Contribution FFAM dans le cadre du G30 CNE – 3^{ème} réunion.

Le changement climatique est la préoccupation majeure à prendre en compte actuellement comme l'a rappelé à la fois le président de la République et plusieurs ministres, avec pour objectif de conserver de l'eau pour l'agriculture et limiter la hausse des températures, évaluée, non plus à 2 mais à 3° maintenant. Faut de quoi, tous les poissons de nos cours d'eau migrateurs ou non migrateurs vont disparaître. Pour contribuer à éviter cette catastrophe, l'utilisation de la force hydraulique va jouer un rôle majeur, puisqu'en France nous avons la chance d'avoir de l'eau. Mais cette utilisation de l'eau ne peut se faire qu'à deux conditions : limiter pollution et gaz à effet de serre sans nuire aux reliquats de la biodiversité aquatique. A la lumière des exposés entendus au cours des deux premières réunions, les anciens moulins remplissent parfaitement ces deux conditions.

En matière de biodiversité aquatique, il a été rappelé qu'il y avait 100 000 saumons dans la Loire au 18^e siècle, qui ont donc cohabité pendant plusieurs siècles avec des milliers de seuils. Ceux-ci n'ont donc pas d'impact sur les poissons migrateurs. Quant aux espèces qui ne migrent pas (dont 50% ont été introduites par l'homme), leur vie dépend des habitats et du système hydrologique résultant de la présence des seuils. Les détruire, c'est condamner toutes ces espèces, d'autant plus que les seuils retiennent l'eau en période de sécheresse. (Deux Ministres demandent même à ce qu'on en conserve en dehors des rivières).

En ce qui concerne la pollution, les processus biologiques induits par la présence du seuil, en ralentissant l'eau, comme rappelé par l'expertise collective demandée par l'AFB en 2017, permettent d'éliminer les pollutions diffuses ou occasionnelles notamment agricoles ou résultant de la présence des villes. Les seuils constituent le seul dispositif à même de freiner la disparition de nos poissons qui s'est enclenchée à partir des années 1970 (80%), donc en seulement 50 ans, disparition qui n'a rien à voir avec la présence ni des barrages (1 siècle d'existence), ni des seuils (10 siècles d'existence), mais bien avec la pollution et le réchauffement climatique.

Quant à la lutte proprement dite contre les émissions de gaz à effet de serre, elle se fait de deux manières, avec l'exploitation de la force hydraulique pour produire de l'énergie électrique renouvelable de la manière la plus durable (+ de 50 ans pour une turbine) et la plus efficace (rendement de 80%) et la plus économique (tarif de base) ; mais aussi passivement grâce à l'absorption biologique du CO² quand l'eau ralenti grâce à la présence du seuil.

Peut-on vraiment aujourd'hui proposer au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire une politique qui vise à accélérer l'écoulement de l'eau vers la mer, favorise donc la pollution des côtes, augmente considérablement la chance d'avoir des assècs prolongés en cas de sécheresse, accroît automatiquement la concentration des polluants en réduisant le volume des masses d'eau, empêche la création de réserves comme les barrages, qui ont permis de refroidir l'eau des rivières en été ou de soutenir les étiages jusqu'en hiver, fait baisser la ligne d'eau pour accroître les besoins en irrigation, et met donc en danger la biodiversité aquatique pour qui l'absence d'eau, même de courte durée, est insurmontable, quand on a la possibilité simple de remédier tous ces défauts en réhabilitant et en exploitant les seuils et les moulins. Et sans frais supplémentaire puisque l'argent utilisé pour détruire peut être utilisé pour construire, dans ce cas, l'avenir. Nous le devons aux générations futures.

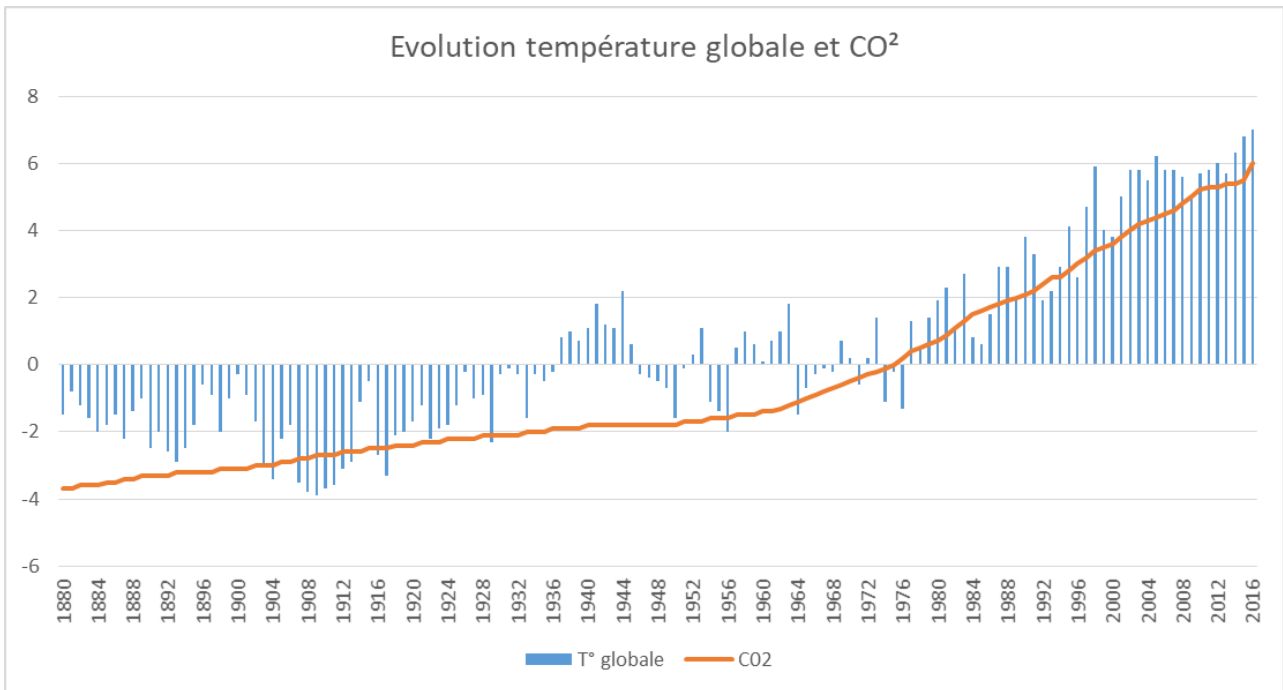
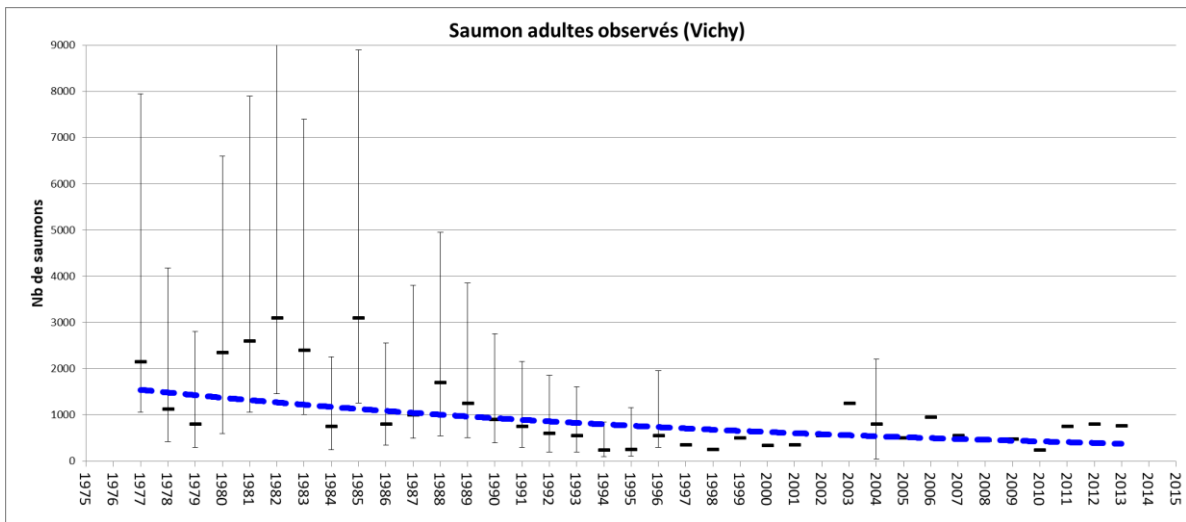
La seule et unique façon de rétablir la confiance, repose sur une reconnaissance honnête de la vérité historique et de la dramatique vérité climatique, qui conduit à admettre que les seuils ne sont pas des obstacles à la continuité écologique et que le ROE ne recense pas forcément les obstacles à la continuité écologique. L'adoption de cette mesure mettrait immédiatement fin à toute forme de conflit et rétablirait les bases d'un dialogue équilibré, comme tout le monde le souhaite, tout en répondant intelligemment à la politique volontariste du pays pour lutter contre le changement climatique.

Est-ce que la conservation des seuils et même des barrages impliquent la disparition des espèces migratrices amphihalines comme les saumons ? Pas du tout. Les souches s'éteindront dans de nombreux endroits et survivront dans des cours d'eau par exemple de petite taille, peu pollués, épargnés par le réchauffement rapide de l'eau et sans perturbateurs endocriniens. Ce qui n'a rien à voir avec le classement arbitraire en liste 1 ou 2 qui conduit à se priver des ouvrages qui contribuent à redonner à l'eau la qualité propice à la conservation de la biodiversité endémique et à produire de l'énergie verte. C'est la double peine.

Nos propositions sont donc simples : Outre la reconnaissance que les seuils ne sont pas des obstacles à la continuité écologique et à l'abandon de l'utilisation du ROE comme ROCE, nous demandons à ce que les interventions sur un seuil, qui modifient nécessairement le régime hydrologique du cours d'eau qui l'alimente, soient évaluées par rapport à la biodiversité aquatique totale et pas seulement les poissons, qui n'en représentent que 2%, et par rapport à son potentiel hydroélectrique. Nous demandons à ce que l'absence temporaire d'eau annule automatiquement le classement et les contraintes qui y sont associées, pour faciliter la production d'énergie, de manière à lutter contre le changement climatique.

Nous demandons à ce que les services écologiques, dont nous n'avons mentionné qu'une partie, soient valorisés. Le fait qu'un seuil soit associé à un usage est très certainement une condition suffisante, mais pas nécessaire pour en justifier le maintien, car cet usage est totalement indépendant des services écologiques et environnementaux, associés, eux, au ralentissement de l'eau.

La biodiversité piscicole que nous devons protéger n'est pas celle qui existait il y a 3000 ans, nous ne la connaissons pas, mais celle qui existait, il y a 200 ans, qui s'est épanouie avec les seuils et qui ne contient pas que des poissons migrateurs, mais aussi des espèces non migratrices, dont 50% d'espèces introduites, qui ne peuvent pas vivre sans les seuils. Supprimer les seuils, c'est rendre le système hydrologique incompatible avec la biodiversité piscicole que l'on doit reconquérir qui plus est dans un environnement instable. C'est également anéantir un moyen puissant de contrer le réchauffement climatique et ses conséquences sur le terrain.



Bilan de la restauration de la continuité écologique sur la Touque

Avant		Après	
VAIRON	Réalisation des travaux de Restauration de la continuité écologique	Disparition	
TRUITE FARIO		Disparition	
TRUITE ARC EN CIEL		Disparition	
LOCHE FRANCHE			Présence
LAMPROIE DE PLANER		Disparition	
CHABOT			Présence
ANGUILLE		Disparition	
OMBRE COMMUN		Disparition	
SAUMON ATLANTIQUE			Augmentation
TRUITE DE MER			Augmentation
BILAN		4 M € et 70 seuils mutilés plus tard...	6 espèces en cours de disparition